



**EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du  
JEUDI 31 MAI 2018 à 19 h 00  
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville**

**OBJET : D9 - Convention d'occupation du logement communal sis au N° 8 rue Laurent  
Tourneur pour l'hébergement d'artistes en résidence**

**Date de convocation : ..... 25 mai 2018**

**Nombre de conseillers en exercice : ..... 29**

**Nombre de présents ..... 25**

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Daniel BARBARIN, Matthieu GUIHO, Jean MOUTARDE, Natacha MICHEL, Myriam DEBARGE, Marylène JAUNEAU, Adjoints ;

Gérard SICAUD, Jacques CARDET, Nicole YATTOU, Anne DELAUNAY, Anne-Marie BREDECHE, Philippe BARRIERE, Patrice BOUCHET, Gaëlle TANGUY, Mathilde MAINGUENAUD, Yolande DUCOURNAU, Jacques COCQUEREZ, Michel JARNOUX, Sylvie FORGEARD-GRIGNON, Henriette DIADIO-DASYLVA, Antoine BORDAS, Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX, Henoch CHAUVREAU, formant la majorité des membres en exercice.

**Représentés : ..... 4**

Jean-Louis BORDESSOULES	donne pouvoir à	Mme la Maire
Médéric DIRAISON	donne pouvoir à	Cyril CHAPPET
Anthony MORIN	donne pouvoir à	Daniel BARBARIN
Annabel TARIN	donne pouvoir à	Myriam DEBARGE

**Présidente de séance : Françoise MESNARD**

**Secrétaire de séance : Philippe BARRIERE**

Mme la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

\*\*\*\*\*

## N° 9 - CONVENTION D'OCCUPATION DU LOGEMENT COMMUNAL SIS AU N° 8 RUE LAURENT TOURNEUR POUR L'HÉBERGEMENT D'ARTISTES EN RÉSIDENCE

Rapporteur : M. Cyril CHAPPET

Par délibérations du 7 décembre 2017 et du 29 mars 2018, le Conseil municipal a autorisé Mme la Maire à signer les conventions avec l'Association Angérienne d'Action Artistique pour la mise à disposition de la maison d'habitation située au n° 8 rue Laurent Tourneur dans le cadre de l'hébergement d'artistes en résidence.

Depuis 2010, la programmation est ouverte aux arts du cirque et le développement d'ateliers pédagogiques au profit des écoles, des centres de loisirs et des seniors, est en constante progression grâce à la présence notamment de chapiteaux itinérants sur tout le territoire communautaire.

La Ville se retrouve de ce fait de plus en plus sollicitée pour l'hébergement des compagnies dans le cadre de la préparation des spectacles.

Afin de traiter avec réactivité les demandes d'hébergement de résidence d'artiste, il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le principe de la mise à disposition de la maison d'habitation du n° 8 rue Laurent Tourneur dans le cadre de l'hébergement d'artistes en résidence sur le territoire communautaire ;
- de fixer la location de celle-ci à 20 € la nuitée ;
- d'autoriser Mme la Maire à signer chaque convention d'occupation à intervenir selon le modèle ci-joint.

**Le Conseil municipal**, après délibération,

**ADOpte** les propositions de M. le Rapporteur, **à la majorité des suffrages exprimés (28)**

**Pour : 28**

**Contre : 0**

**Abstentions : 1**

**Pour extrait conforme,  
La Maire,  
Conseillère régionale,  
Françoise MESNARD**

**TÉLÉTRANSMIS AU  
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**  
sous le n° 017-211703475-20180531-  
2018\_05\_D9-DE  
Accusé de réception Sous-préfecture  
le 4 juin 2018  
Affiché le 4 juin 2018

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.